

Ce que change le don du Saint-Esprit

Fête de la Pentecôte (Act. 2,1-11 ; Jean 7,37-52 & 8,12)

Homélie prononcée par père André Jacquemot le 4 juin 2017

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

« Nous célébrons la Pentecôte et l'avènement de l'Esprit, l'échéance de la promesse, l'accomplissement de l'espérance, un mystère grand et vénérable. » C'est ainsi que commence le chant du Lucernaire, que nous avons chanté hier soir à la Vigile de la fête. Cette hymne reprend les mots d'une homélie de saint Grégoire le Théologien.

En effet, le cinquantième jour après la Résurrection du Seigneur, alors que ses disciples étaient réunis pour la fraction du pain, c'est-à-dire l'eucharistie, car c'était un dimanche, ils furent tous remplis du Saint-Esprit, qui est descendu sous forme de langues de feu, dans un bruit semblable à un vent violent. Cet événement historique est décrit par saint Luc dans les Actes des apôtres, dont nous venons d'entendre la lecture.

Le don du Saint-Esprit avait été promis à plusieurs reprises par le Seigneur, notamment lors de son dernier discours avant sa Passion : « Il est avantageux pour vous que Je m'en aille, car si Je ne m'en vais pas, le Consolateur ne viendra pas vers vous ; mais, si Je m'en vais, Je vous l'enverrai. » (Jean 16,7)

Et dans la péricope évangélique lue aujourd'hui, Jésus étant monté à Jérusalem pour la fête des Tabernacles, le dernier jour, le grand jour de la fête, se tenant debout dans le Temple, Il s'était écrié : « Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à Moi, et que boive celui qui croit en Moi. Selon ce qu'a dit l'Écriture, des fleuves d'eau vive couleront de son sein. » Et l'évangéliste Jean précise : « Il dit cela de l'Esprit que devaient recevoir ceux qui croiraient en Lui. » (Jean 7,37-39)

C'est donc aujourd'hui, à l'heure échuë, que s'accomplit cette promesse du don du Saint-Esprit. Et cet événement inaugure une ère nouvelle pour l'humanité. L'alliance de Dieu avec l'humanité prend une nouvelle dimension. Le don du Saint-Esprit est le commencement du temps de l'Église.

Auparavant, Dieu avait déjà scellé une alliance avec le peuple hébreu par le don de la Loi à Moïse, sur le mont Sinaï. Il faut savoir qu'avant d'être une fête chrétienne, la Pentecôte était, et est toujours, une fête juive : le cinquantième jour après la Pâque juive, qui commémore le franchissement de la Mer Rouge et la libération de l'esclavage en Égypte, les juifs fêtent le don de la Loi.

Mais, comme l'explique saint Paul, cette Loi associée à la première alliance avait un rôle essentiellement *pédagogique* (cf. Gal. 3,24), en vue d'une nouvelle alliance, une alliance universelle, scellée par le don de l'Esprit-Saint. Les Prophètes de l'Ancien Testament, déjà inspirés par l'Esprit, l'avaient annoncé, en particulier le prophète Joël et le prophète Ezéchiel, que nous avons lus hier soir à la Vigile :

« Ainsi parle le Seigneur : (...) Je répandrai mon Esprit sur toute chair. Vos fils et vos filles prophétiseront, vos anciens auront des songes, vos jeunes gens des visions. Même sur les esclaves et les servantes, en ces jours-là, Je répandrai mon Esprit. » (Joël 2,28-29)

« Ainsi parle le Seigneur : (...) Je répandrai sur vous une eau pure, et vous serez purifiés ; Je vous purifierai de toutes vos souillures et de toutes vos idoles. Je vous donnerai un cœur nouveau, Je mettrai en vous un esprit nouveau, J'ôterai de votre chair le cœur de pierre et vous donnerai un cœur de chair. Je mettrai en vous mon Esprit et Je ferai que vous marchiez selon mes lois, observant mes ordonnances et les mettant en pratique. » (Ez. 36,25-27)

Cette promesse, que Dieu avait faite par la bouche des prophètes, est accomplie en ce jour de Pentecôte par la venue du Saint-Esprit. Désormais, nous ne sommes plus dans une obéissance extérieure, car la Loi divine s'est inscrite dans nos cœurs par l'Esprit qui nous renouvelle de l'intérieur. La nouvelle alliance n'est plus scellée par une loi de servitude, mais par une loi de liberté et d'amour. Car, nous dit saint Paul : « *Vous n'avez pas reçu un esprit de servitude, pour être encore dans la crainte ; mais vous avez reçu un Esprit d'adoption, par lequel nous crions : Abba ! Père !* » (Rom. 8,15) « *En effet, la loi de l'Esprit de vie en Jésus-Christ m'a affranchi de la loi du péché et de la mort.* » (Rom. 8,2)

Par le don de l'Esprit-Saint, c'est Dieu Lui-même qui vient habiter en nous. Quand et comment cela se produit-il ? En premier lieu par le baptême ! L'Esprit-Saint a commencé à faire sa demeure en nous depuis notre baptême, par lequel nous sommes devenus des *temples de l'Esprit-Saint*, selon une expression classique de saint Paul (cf. par exemple : 1 Cor. 3,16 ; 1 Cor. 6,19 ; 2 Cor. 6,16).

C'est le don du Saint-Esprit qui donne toute son efficacité au baptême. Et d'un autre côté, chaque fête de la Pentecôte est un renouvellement de notre baptême. La Pentecôte est en effet une fête baptismale. C'est pourquoi, au lieu du *Trisagion* habituel à la Liturgie, nous avons chanté aujourd'hui : « *Vous tous qui avez été baptisés en Christ, vous avez revêtu le Christ.* » (Gal. 3,27) Et si c'est bien en Christ que nous avons été baptisés, c'est l'Esprit-Saint qui nous conforme au Christ, c'est par Lui que le Christ vit en nous, et que saint Paul peut encore dire : « *Ma vie, c'est le Christ.* » (Phil. 1,21)

Chers frères et sœurs, sachons mesurer combien est précieux ce don du Saint-Esprit. En fait, notre vie spirituelle serait vide et stérile sans l'Esprit-Saint. C'est grâce à l'Esprit-Saint que nous pouvons prier. Sans l'Esprit-Saint, notre prière ne serait qu'une accumulation de mots inutiles, un vain bavardage. C'est par l'Esprit-Saint que notre prière nous met réellement en communication avec Dieu. C'est par l'Esprit-Saint que notre Liturgie devient une œuvre divine. C'est par l'Esprit-Saint que le Corps et le sang du Christ nous sont donnés à travers le pain et le vin et que la vie du Christ nous est communiquée.

Quant aux icônes qui sont dans l'église ou dans nos maisons : sans l'Esprit-Saint, elles ne seraient que des images ayant tout au plus le pouvoir d'illustrer des thèmes religieux, ce qui n'est certes pas sans intérêt, mais il leur manquerait la fonction sacramentelle. C'est par l'Esprit-Saint qu'elles sont porteuses de la grâce de Dieu et qu'elles sont capables de nous la communiquer. C'est par l'Esprit-Saint que nous sentons que ce lieu dans lequel nous sommes réunis pour la Liturgie est habité par Dieu, que Dieu y est présent et agissant.

Par ces quelques exemples, vous pouvez entrevoir tout ce que nous devons au Saint-Esprit. C'est pourquoi l'Eglise ne cesse d'invoquer le Saint-Esprit, comme le Seigneur nous l'a enseigné : « *Demandez, et l'on vous donnera... Quel est parmi vous le père qui donnera une pierre à son fils, s'il lui demande du pain ?... Si donc, méchants comme vous l'êtes, vous savez donner de bonnes choses à vos enfants, à combien plus forte raison le Père céleste donnera-t-Il le Saint-Esprit à ceux qui le lui demandent.* » (Luc 11,9-13)

Ne nous laissons donc pas d'invoquer le Saint-Esprit, comme nous avons l'habitude avec cette prière : « *Roi céleste, Consolateur, Esprit de vérité, Toi qui es partout présent et qui emplis tout, Trésor des biens et Donateur de vie, viens et fais ta demeure en nous ; purifie-nous de toute souillure, et sauve nos âmes, Toi qui es bonté.* »

Amen.